AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**221C1539**
FR00140039U7-FS0515

25 juin 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**TRANSITION**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 juin 2021, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 23 juin 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TRANSITION et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 202 673 actions TRANSITION représentant autant de droits de vote, soit 5,59% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

| | **Actions et droits de vote** | **% capital et droits de vote** |
|---|---|---|
| JP Morgan Securities LLC | 642 000 | 2,99 |
| JP Morgan Securities plc | 560 673 | 2,61 |
| **Total JP Morgan Chase & Co.** | **1 202 673** | **5,59** |

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TRANSITION hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 560 673 actions TRANSITION (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 642 000 actions TRANSITION (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 21 500 000 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.